

Rapport annuel 2023

Sur le prix et la qualité du service public de prévention
et de gestion des déchets ménagers et assimilés.



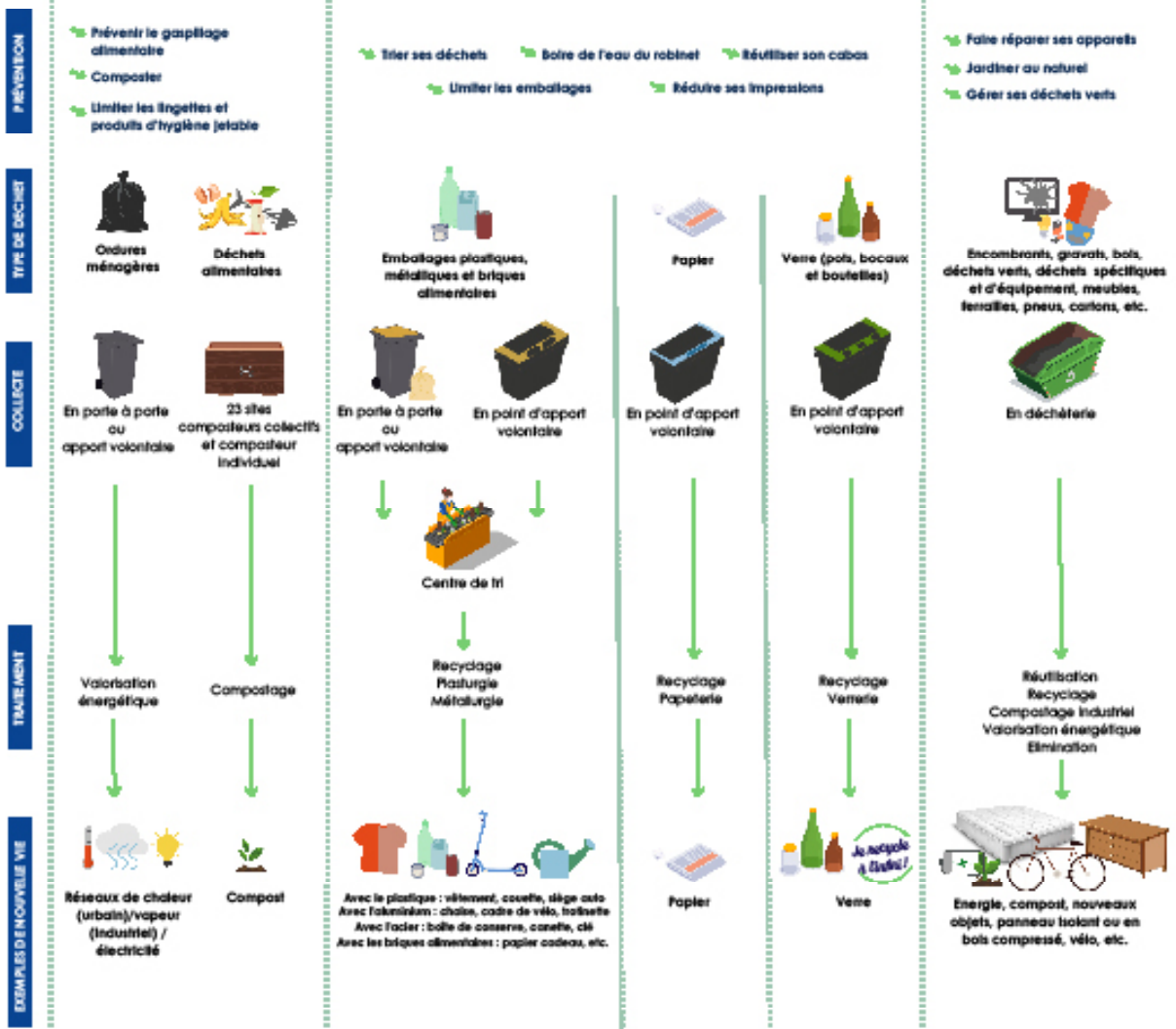
**TROYES
CHAMPAGNE**
MÉTROPOLE

Sommaire

Circuits des déchets	3
Territoire de collecte	4
Prévention des déchets	5
Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
Compostage des biodéchets.....	6
Prévention et expérimentation : mise à disposition de broyeurs et expérimentation Oui Pub	8
Sensibilisation au tri des déchets.....	9
Pré-collecte	10
Une équipe dédiée aux contenants.....	10
Évolution du nombre de bornes d'apport volontaire	12
Collecte	13
Mode de collecte par type de déchets et fréquence de collecte ..	13
Collecte assurée par les prestataires.....	14
Collecte assurée par la régie.....	14
Évolution des tonnages collectés	16
Déchèteries	18
Évolution des différents flux en déchèterie	21
Traitement des déchets	22
Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube.....	23
Résultats des caractérisations des ordures ménagères 2023	23
Bilan financier	24
Budget et financement.....	24
Décomposition des coûts.....	26
Coût aidé pour un habitant.....	27
Redevance spéciale pour les déchets assimilés	29
Glossaire	29
Chiffres clés 2023	30



Circuit des déchets



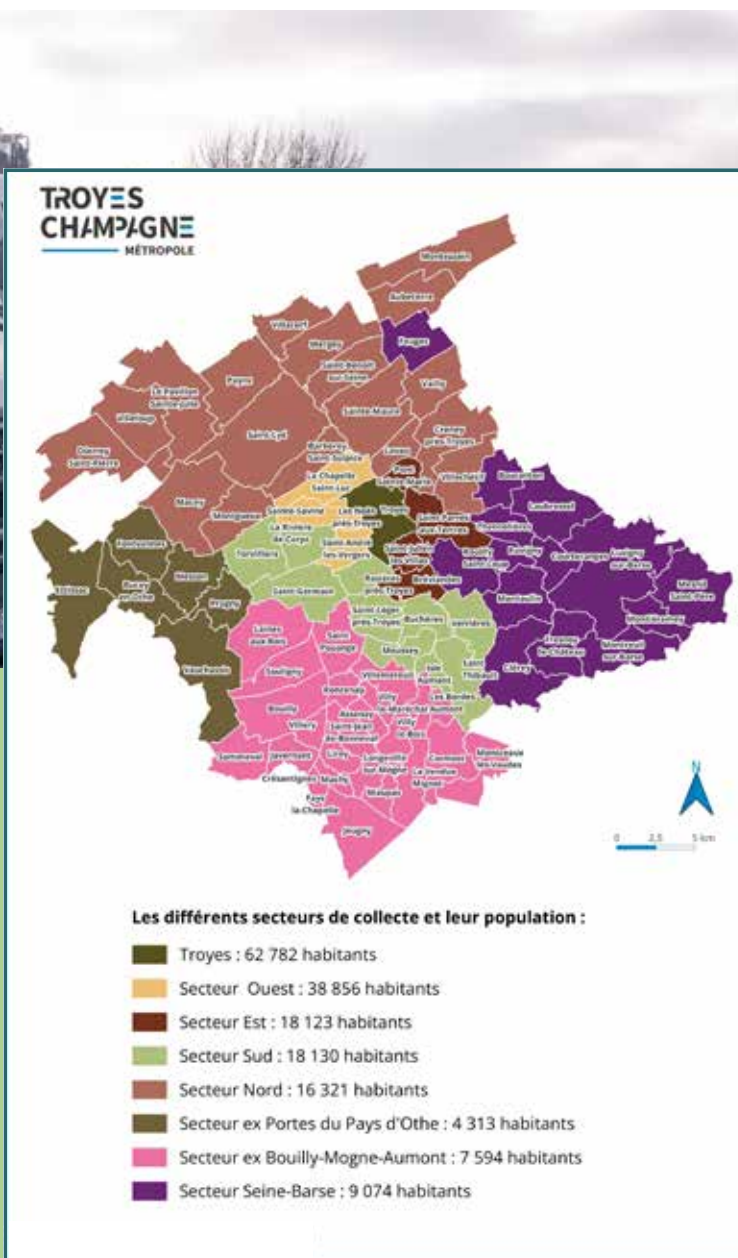
Le territoire de collecte

Troyes Champagne Métropole, en tant qu'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), assure la fonction d'autorité organisatrice [compétence obligatoire] pour la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

Cependant, l'agglomération présente une particularité. Le territoire de Seine-Barse est collecté par le Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient (SIEDMTO).



La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole regroupe 81 communes sur un territoire de 890 km².



Prévention des déchets

La prévention des déchets regroupe l'ensemble des actions qui visent à éviter la production des déchets. Ces actions sont rassemblées dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés. Un focus particulier est fait cette année sur le compostage des biodéchets, les actions d'expérimentation et les actions de sensibilisation.

Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

L'article L541-15-1 du code de l'environnement prévoit que les collectivités territoriales responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.

Il s'agit d'un document de planification à l'échelle du territoire dont l'objectif est de définir des actions concrètes à mener pour réduire la production de déchets sur le territoire, soit par la réduction de leur quantité, soit par la réduction de leur nocivité.

Troyes Champagne Métropole a adopté le 25 novembre 2022 l'acte 1 de son schéma directeur et d'orientation de la gestion locale des déchets, ainsi que son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés sur la période 2022-2028.



5 axes majeurs ont été retenus



Intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services



Allonger la durée d'usage des produits en favorisant leur entretien et leur réparation



Développer le réemploi et la réutilisation



Lutter contre le gaspillage



Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets

Compostage des biodéchets

Le 1^{er} janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) de 2020, les collectivités et leurs groupements devront avoir mis à disposition des ménages une solution de tri à la source des biodéchets. Parmi les biodéchets on distingue :

- les déchets verts : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'élagage et de l'abattage d'arbres et de haies ; pour lesquels Troyes Champagne Métropole propose une collecte en porte-à porte ou un apport en déchèterie.
- les déchets alimentaires : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.

Les déchets alimentaires représentent une part importante des ordures ménagères résiduelles [32 % selon la dernière caractérisation de 2023]. Sortir ces déchets de la « poubelle grise » est un enjeu économique et environnemental important.

Le compostage des biodéchets alimentaires est expérimenté par Troyes Champagne Métropole depuis 2018. C'est la solution qui a été retenue comme première étape pour le traitement de proximité des déchets alimentaires pour répondre à l'obligation de proposer une solution de tri à la source des biodéchets. Troyes Champagne Métropole propose deux dispositifs : le compostage collectif (sites partagés) et le compostage individuel (cession de composteurs à prix réduits¹).

Ce déploiement est accompagné d'actions de sensibilisation du grand public au travers d'animations et d'événements organisés sur le territoire.



Le compostage est un processus naturel de dégradation biologique de la matière organique par des organismes, en présence d'eau et d'oxygène.



¹En 2024, les composteurs individuels seront mis à disposition gracieusement en contrepartie du suivi d'un atelier de sensibilisation aux bonnes pratiques



Le compostage collectif

En 2023, le service prévention et collecte a déployé cinq nouveaux sites de composteurs collectifs.

Au total 23 sites sont opérationnels sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, démontrant un engagement continu envers la promotion du compostage et la réduction de la part des déchets organiques dans les ordures ménagères.

Ces sites partagés sont répartis dans les communes suivantes : Bréviandes, Les Noës-près-Troyes, Pont-Sainte-Marie, Saint-André-les-Vergers, Saint-Jean-de-Bonneval, Saint-Julien-les-Villas, Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Pouange, Sainte-Savine et Troyes.

Les sites de compostage partagé se regroupent en quatre catégories :

- les composteurs en pied d'immeuble (9), sur le domaine privé des bailleurs ou copropriété ;
- les composteurs de quartier (8) ;
- les composteurs en établissement autonome (6), écoles élémentaires ;
- les composteurs de village (déploiement prévu en 2024).

PERSPECTIVES 2024 :

- L'objectif est de déployer 40 nouveaux sites de compostage partagé chaque année pendant une période de 5 ans. Trois nouveaux sites sont prévus pour être inaugurés courant février.
- Développement de la distribution des composteurs individuels.



Le compostage individuel

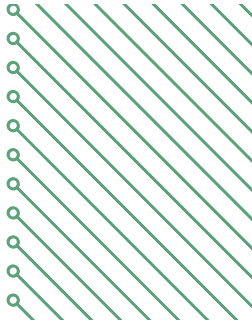
Les composteurs individuels offrent une solution pratique et personnalisée pour le recyclage des déchets organiques à domicile.

532 composteurs ont été vendus (au prix réduit de 28 €!) en 2023, témoignant d'un intérêt croissant pour les pratiques de compostage domestique et de gestion durable des déchets organiques.

Les ateliers d'initiation aux bonnes pratiques du compostage ont été organisés dans neuf communes avec l'appui des Maisons France Services. Au total, 35 ateliers ont été dispensés, permettant de sensibiliser 432 personnes dans les communes de Bouilly, Estissac, Laines-aux-Bois, Moussey, Pont-Sainte-Marie, Saint-Lyé, Sainte-Savine, Villacerf et Villechétif.



Les actions de communication et de sensibilisation sont assurées par une équipe de 4 ambassadeurs. Pour le compostage, ces actions visent à informer les habitants de Troyes Champagne Métropole des bénéfices environnementaux de cette pratique, encourager la participation active et promouvoir des pratiques durables de gestion des déchets notamment pour les déchets organiques.



Prévention et expérimentation : mise à disposition de broyeurs et expérimentation Oui Pub

Broyage

Les déchets verts (déchets de tontes, de jardinage, d'élagage...) sont identifiés comme l'un des principaux gisements qui permettrait de réduire la production de déchets ménagers assimilés. Un traitement in situ permettrait de réduire l'impact environnemental (collecte et transport des déchets) et économique de la gestion de ce flux.

Troyes Champagne Métropole a fixé comme objectif de réduire de 5 à 10 % le tonnage des déchets verts grâce à des actions de gestion de proximité (broyage, compostage, jardinage au naturel). Cet objectif s'inscrit également dans le cadre du Plan Régional de Prévention et Gestions des Déchets (PRPGD) : éviter la production de déchets verts en repensant leur production et leur usage.

Pour favoriser leur gestion sur place et éviter la collecte de certains déchets verts, Troyes Champagne Métropole a lancé en 2023 l'expérimentation de la mise à disposition de broyeur individuel. Les appareils sont prêtés gracieusement à destination des habitants de la commune participant à l'expérimentation. Les communes de Villacerf, La Vendue-Mignot et Sainte-Savine ont décidé de participer à cette expérimentation d'un an.

PERSPECTIVES 2024 :

Troyes Champagne Métropole expérimentera, avec une commune membre, la mise en place d'une plateforme de stockage de déchets verts broyables en vue d'un broyage ultérieur.

OUI PUB

L'expérimentation « OUI PUB » est un des dispositifs de la loi n° 2021-1104 dite « climat et résilience » du 22 août 2021. Sur les 14 EPCI sélectionnées à l'échelle nationale pour participer à l'expérimentation, seuls les habitants qui apposent un autocollant « Oui Pub » sur leur boîte aux lettres reçoivent les imprimés publicitaires non adressés.

Troyes Champagne Métropole a été retenue pour intégrer l'expérimentation au 1^{er} décembre 2022 et la restriction de diffusion des imprimés publicitaires a débuté le 2 février 2023.

L'expérimentation, d'une durée de trois ans, fera l'objet de la présentation d'un rapport d'évaluation. L'objectif principal est d'évaluer l'impact de la restriction de diffusion des imprimés publicitaires non adressés sur plusieurs aspects :

- la production et le traitement des déchets papier ;
- les répercussions sur l'emploi et les secteurs d'activité concernés ;
- les comportements des consommateurs.

L'expérimentation vise à identifier les éventuelles difficultés et les impacts de la généralisation d'une telle mesure.

Pour mesurer ces impacts, 16 indicateurs de suivi sont utilisés : taux d'apposition des autocollants « oui pub », le volume/poids des déchets de papier, enquêtes de satisfaction, impacts économiques, ...



Sensibilisation au tri des déchets

En 2023, le service prévention et gestion des déchets a continué ses actions de sensibilisation auprès de différents publics. Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de développement durable et de lutte contre les changements climatiques, visant à réduire l'empreinte écologique tout en favorisant une économie circulaire et respectueuse de l'environnement.

À destination des scolaires

Deux animations axées sur la thématique du tri des déchets ont été organisées, captivant l'attention de 56 élèves. Sept visites de déchèteries ont été conduites, accueillant 68 élèves et 25 adultes.

En 2023, le service prévention a édité un catalogue des animations scolaires à destination des établissements et des enseignants. Ce catalogue détaille précisément le contenu pédagogique et les outils didactiques employés pour chacune des interventions.

À destination du grand public

Le service prévention peut intervenir à la demande des communes ou d'organismes d'événements. En 2023, quinze sessions éducatives sur le tri des déchets ont été déployées, rassemblant au total 127 participants.

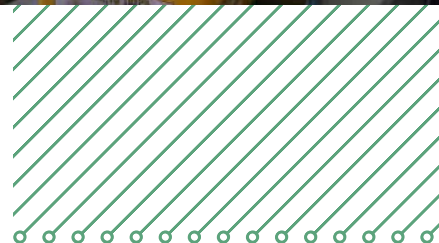
Campagnes de porte-à-porte

Des campagnes de sensibilisation sont organisées à la demande des communes ou des bailleurs du territoire. Il s'agit pour les agents tri et prévention des déchets de rencontrer les administrés à leur domicile pour échanger et expliquer les consignes de tri des emballages.

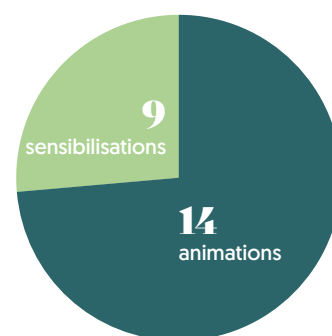
Ces interventions se sont déroulées sur les communes de Lavau, Pont-Sainte-Marie (4), Saint-Parres-aux-Tertres, Troyes (3), Villacerf. Ce sont ainsi 1 843 personnes qui ont pu être sensibilisées sur la thématique du tri des déchets.

Promotion du compostage collectif

Neuf sessions animées et quatorze séances de sensibilisation ont été organisées. Ces actions ont permis de sensibiliser un total de 245 participants.



Type d'interventions réalisées sur le compostage collectif



Pré-collecte

Une équipe dédiée aux contenants

Depuis 2017, une équipe dédiée à l'entretien et à la distribution des bacs a été mise en place. Elle est composée de 5 agents et est basée à La Chapelle Saint-Luc dans un local qui permet de stocker l'ensemble des contenants [bacs de volumes différents, sacs de tri et les composteurs].

Les demandes d'intervention sont reçues puis enregistrées grâce à une application informatique interne. En 2023, 4 554 demandes ont été traitées.

Les interventions de l'équipe bacs portent sur les missions suivantes :

- Les remplacements ou réparation de bacs cassés ;
- La gestion du parc de bacs (commande, montage, livraison – nettoyage, réparation, mise au rebus) ;
- La gestion de la base de données des administrées (54 296 comptes usagers) ;
- Des enquêtes de dotation (avec porte à porte ou boitage) ;
- La distribution des sacs de tri aux communes ;
- L'intervention sur des événements extérieurs.

Un important travail est réalisé lors des interventions sur l'adaptation des volumes de bacs mis à disposition. Ainsi en 2023, dans le cadre de l'harmonisation des bacs déchets verts de la commune de Verrières (848 foyers), les bacs OM ont également été adaptés. Cette adaptation s'est traduite par une réduction de 31 % du volume de bacs à ordures ménagères [790 bacs OM remplacés].

PERSPECTIVES 2024 :

En 2024, le secteur BMA sera doté en nouveaux bacs de déchets verts. Cette opération concernera environ 3 300 foyers et devrait également permettre d'adapter le volume des bacs OM mis à disposition des usagers.



Les bacs mis au rebus sont rachetés par le fournisseur de bacs afin d'être recyclés et réutilisés lors de la fabrication de nouveaux bacs. En 2023, 2 351 bacs ont été repris.

Composition du parc de bacs

* cf la carte des secteurs page 13

SECTEUR	Ordures Ménagères	Déchets Vert	Tri
BMA	3 552	8	139
EST	7 652	7 259	3 114
OUEST	13 269	12 452	4 644
PPO	1 773	2	98
NORD	7 139	9 883	811
SUD	8 235	9 290	1 454
Troyes	18 361	5 873	6 578
TOTAL GÉNÉRAL	59 981	44 767	16 838

49 %
Ordures Ménagères

14 %
Déchets Verts

37 %
Tri



Sur les 121 586 conteneurs du parc de bacs, près de la moitié (59 981 bacs, soit 49 %) sont destinés aux OM. En parallèle, on compte également 44 767 bacs spécialement réservés aux déchets verts. Enfin, 16 838 bacs sont dédiés aux emballages recyclables (TRI), principalement pour les zones d'habitat collectif.

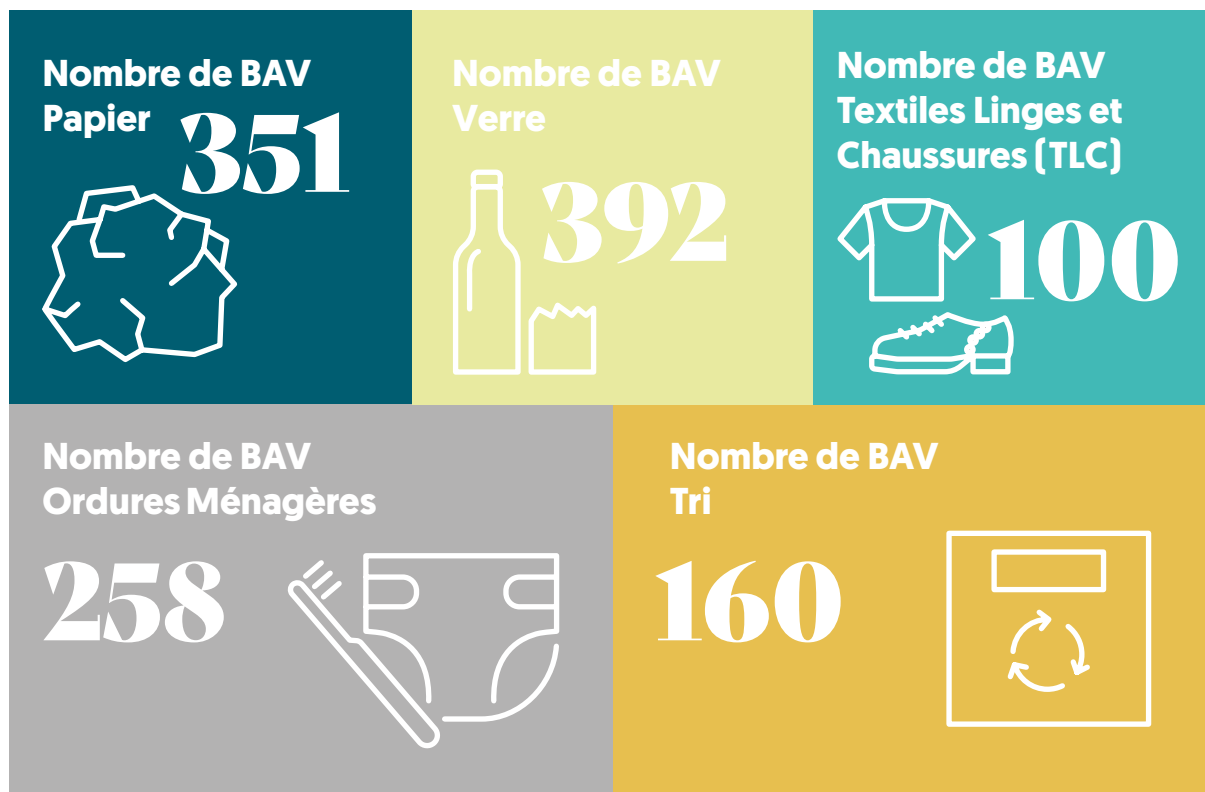
Les sacs de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le territoire de Troyes Champagne Métropole a déployé la collecte de tous les emballages ménagers (dispositif CITEO des Extensions de Consignes de TRI, ECT). Dorénavant, tous les emballages peuvent être mis dans le bac/sac jaune. Cette modification importante du geste de tri engendre une augmentation du volume d'emballages détournés des ordures ménagères résiduelles et implique une distribution en plus grand nombre des « sacs jaunes ».

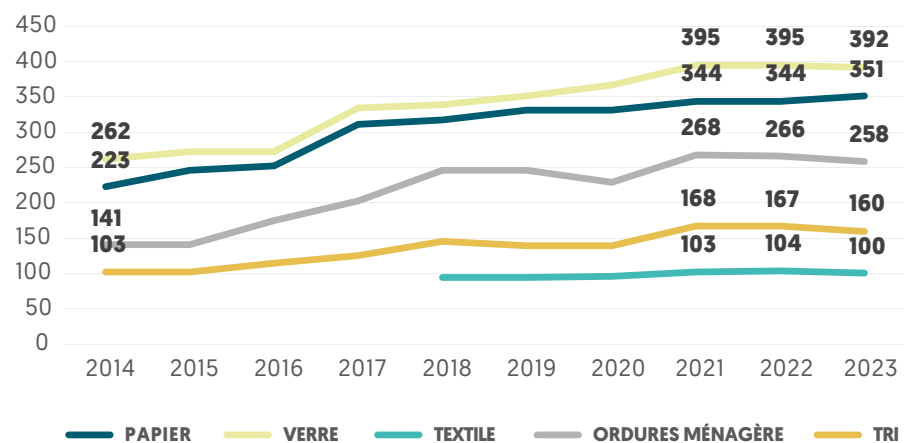
En 2023, 4 726 cartons de sacs ont été distribués aux communes. Ce sont l'équivalent de 2 363 000 sacs qui ont été mis à disposition des habitants du territoire. On constate une augmentation de + 61.5 %, soit 900 000 sacs comparé à 2022.

Cette augmentation significative témoigne de l'impact positif de ces extensions sur la sensibilisation et la participation des citoyens au tri des déchets.

Évolution du nombre de Bornes d'Apport Volontaire (BAV) en 2023



Évolution du nombre de bornes d'apport volontaire entre 2014 et 2023



Le nombre global de bornes d'apport volontaire est en légère baisse, ceci s'explique par plusieurs facteurs :

- Dotation en bacs individuels OM pour certains logements en remplacement de BAV (mise en cohérence car logements dotés en bacs DV).
- Difficultés à installer et conserver des BAV dans les zones d'habitat dense ou les centres-villes au gré des réaménagements.
- Opération de requalification urbaine du quartier Jules Guesde.

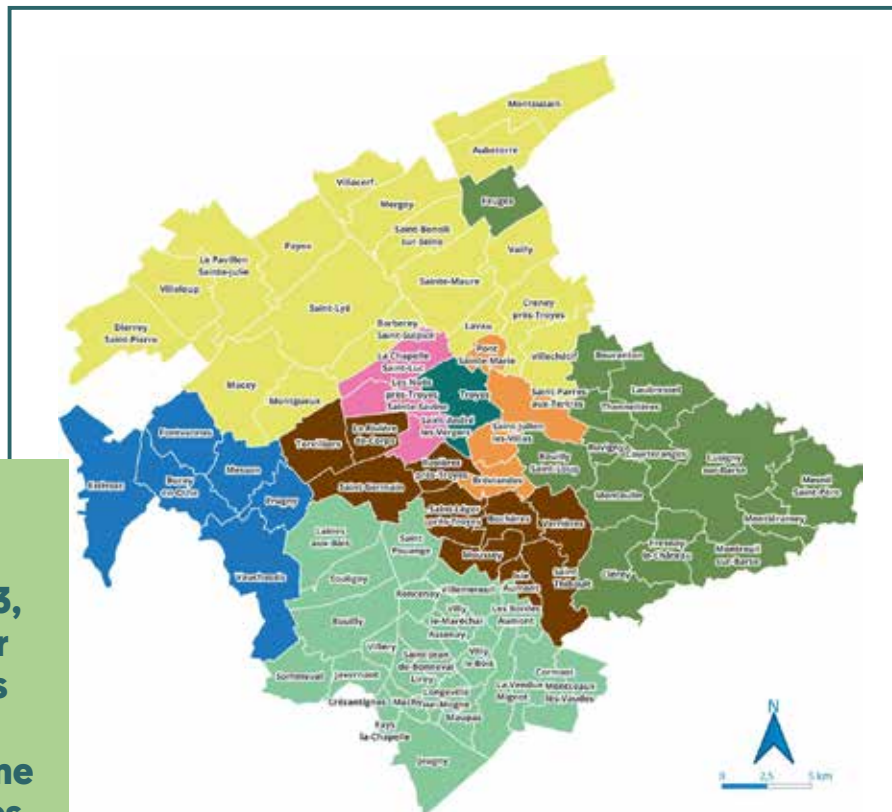
Collecte

(par prestataires ou en régie)

Mode de collecte par type de déchets et fréquence de collecte



Depuis le 6 novembre 2023, dans le secteur NORD, tous les déchets sont collectés le même jour. Les ordures ménagères sont ramassées toutes les deux semaines, la collecte du tri est effectuée toutes les deux semaines également.



Les différents secteurs de collecte en porte à porte :

- TROYES : collecte des OMr 2 fois par semaine (sauf centre-ville), du TRI une fois par semaine + DV une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- OUEST : collecte des OMr et TRI une fois par semaine + DV une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- EST : collecte des OMr et TRI 1 fois semaine + DV une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- SUD : collecte des OMr 1 fois par semaine, TRI tous les 15 jours + DV une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales // La commune de La-Rivière-de-Corps a intégré le secteur SUD en 2023
- NORD (ex. CC Seine-Melda-Coteaux) : collecte des OMr et TRI 1 fois par semaine + DV une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales // Changement de marché à compter du 6 novembre 2023 = passage en C0,5 OMr + C0,5 TRI + Collecte estivale OMr C1 + collecte DV C0.5 sur 3 mois)
- BMA (ex. CC Bouilly-Mogne-Aumont) : collecte des OMr 1 fois toutes les 2 semaines (avec C1 OMr 3 mois) et TRI tous les 15 Jours + DV une fois par semaine sur 8 mois + 3 collectes hivernales
- PPO (ex. CC Portes du Pays d'Othe) : collecte des OMr 1 fois par semaine et TRI tous les 15 jours
- Seine-Barse : collecte des OMr 1 fois par semaine et TRI tous les 15 jours

Collecte assurée par les prestataires (porte à porte et apport volontaire)

La collecte des ordures ménagères au porte-à-porte est assurée par l'intermédiaire de prestataires de services sur 5 secteurs. L'apport volontaire est collecté par un prestataire sur ces mêmes secteurs. Les marchés (accord-cadre ou marché ordinaire) sont conclus par voie d'appel d'offres européens.



Prestataires de la collecte porte-à-porte :

COVED, SEPUR, HIPPO ECOLO

Prestataires de la collecte apport volontaire :

COVED



Collecte assurée en régie (Porte-à-porte et apport volontaire)

La collecte est réalisée en régie sur deux secteurs :

- Secteur CENTRE de l'agglomération : périmètre des communes de la Ville de Troyes, de Rosières-près-Troyes, et de La Chapelle Saint-Luc ;
- Secteur PPO : périmètre des communes de Bucey-en-Othe, Estissac, Fontvannes, Messon, Prugny et Vauchassis.

La collecte est assurée au porte-à-porte pour ces deux secteurs et aussi en apport volontaire pour le secteur CENTRE.

Les véhicules de la régie de collecte

Les matériels sont loués à deux entreprises titulaires des marchés de location maintenance, l'un pour les grues, l'autre pour les Bennes à Ordures Ménagères. Le parc de véhicule se décompose comme suit :

Bennes à Ordures Ménagères :

- 7 BOM de 26 tonnes
- 2 BOM de 19 tonnes
- 1 BOM de 7.5 tonnes
- 2 Mini BOM de 3.5 tonnes

Grues :

- 2 grues 26 tonnes à compaction
- 2 grues 26 tonnes à benne ouverte

Le personnel de la régie de collecte

Les équipages de collecte en BOM sont composés d'un chauffeur et de deux rippeurs, les grues n'ont qu'un chauffeur. Trois chefs d'équipe, un chef de service et deux agents administratif complètent l'effectif. On dénombre un total de 45 agents titulaires et 10 agents non-titulaires affectés au service de collecte en régie.

Pour la bonne exécution de la collecte, le service recourt à l'emploi de vacataires. En 2023, 10 599 heures de vacations ont été réalisées.

Les tableaux ci-après présentent une vue synthétique des tonnages collectés en fonction des flux (OM, TRI, Déchets Verts) et des modes de collecte (porte-à-porte ou apport volontaire) et de la population desservie.

Flux de déchets collectés en porte-à-porte

	Ordures Ménagères	Tri	Déchets Vert	Encombrants
Population desservie	175 193	175 193	110 322	175 193
Tonnages annuels	34 482 t	5 362 t	12 213 t	N/A
Mode de gestion de la collecte	Régie et Prestataires	Régie et Prestataires	Régie et Prestataires	Régie et Prestataires
Couleur du bac concerné	Gris, couvercle grenat ou vert	Gris, couvercle jaune	Vert ou marron	Pas de bac : enlèvement sur demande

Flux de déchets en Bornes d'Apport Volontaire

	Ordures Ménagères	Tri	Papiers	Verre	Textiles
Nombre de contenants disponibles	258	160	351	392	100
Tonnages annuels	4 099 t	348 t	1 656 t	5 187 t	N/A
Mode de gestion de la collecte	Régie et Prestataires	Régie et Prestataires	Régie et Prestataires	Régie et Prestataires	Prestataires
Couleur du contenant	gris	jaune	bleu	vert	blanc

Évolution des tonnages collectés

Quantités de déchets collectés (porte-à-porte et apport volontaire, Seine-Barse inclus)

Flux	TOTAL 2022	TOTAL 2023	Ratio kg /hab.
Ordures Ménagères	41 464 t	38 581 t	↘ 220 kg/hab.
Tri	4 663 t	5 710 t	↗ 33 kg/hab.
Déchets Verts	10 482 t	12 213 t	↗ 70 kg/hab.
Verre	4 746 t	5 187 t	↗ 30 kg/hab.
Papier	1 985 t	1 656 t	↘ 9 kg/hab.
Totaux	63 340 t	63 346 t	↗ 362 kg/hab.

En 2023, un total de 63 346 tonnes de déchets ménagers assimilés ont été collectés. Cela équivaut à une moyenne de 362 kg de déchets par habitant. On peut noter :



Ordures Ménagères :

La baisse du tonnage des ordures ménagères est significative [-2 883 t soit -7 %]. Cette tendance est observée au niveau national pour la plupart des entités gérant le service public de gestion des déchets.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse avec notamment la mise en place au 01/01/2023 sur le territoire de TCM de la collecte des emballages en extension des consignes de tri (transfert des tonnages vers le tri). La mise en œuvre de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours incite également les usagers à trier plus, pour préserver la disponibilité du volume de leur bac à ordures ménagères (secteur BMA et NORD). L'impact de l'inflation des prix engendre également une moindre consommation de la part des ménages et par conséquent une diminution de la production de déchets.



Verre :

On constate une hausse de la collecte de verre en 2023 [+44 t, soit 9 %], ceci contribue également à la baisse des OM



TRI :

La hausse du tonnage de la collecte sélective est significative, avec +1 047 t soit 22 %, en raison de la mise en place des Extensions de Consignes de Tri et de l'incitation au tri provoqué par le passage à une collecte d'OM tous les 15 jours.



Déchets Verts :

Le flux de déchets verts est en hausse, avec +1 731 t soit 17 %. Il s'agit d'un flux très variable, qui est très corrélé aux conditions climatiques. L'année 2023 a été favorable à la pousse des végétaux.



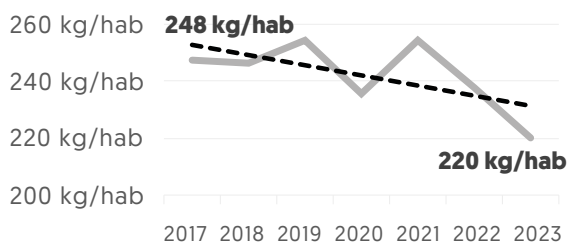
Papier :

Le flux des papiers collectés est en forte baisse, avec -329 t soit -17 %. La mise en place de l'expérimentation Oui Pub à compter du mois de février 2023 contribue à cette baisse. Cela marque aussi et surtout l'arrêt par les grandes enseignes de la grande distribution (localement et à l'échelle nationale) de la distribution des imprimés publicitaires.

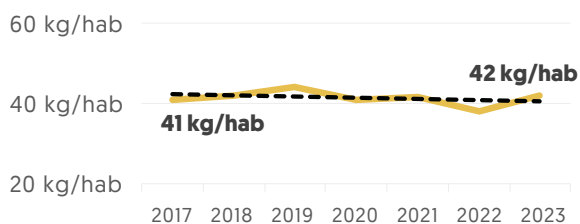
Évolution des tonnages des déchets collectés



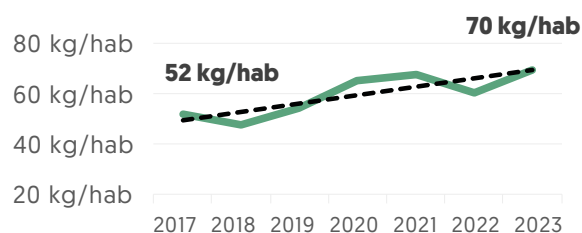
Ordures ménagères



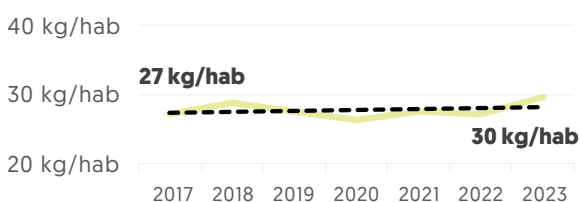
Tri et Papier



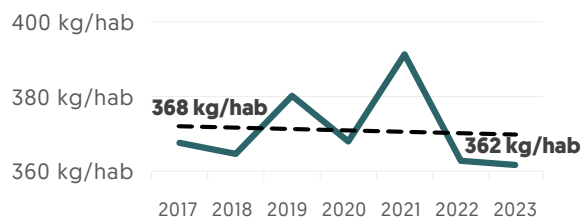
Déchets verts



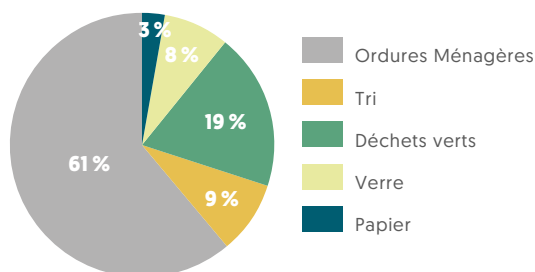
Verre



Total hors déchèteries



Répartition des flux des déchets



Le graphique de répartition des flux de déchets illustre clairement l'importance de la quantité d'ordures ménagères collectées par rapport à l'ensemble des déchets collectés au porte-à-porte. Le flux déchets verts représente une part significative du gisement total collecté alors qu'il ne concerne que l'habitat pavillonnaire.

Déchèteries

Implantation des déchèteries

Le territoire de l'agglomération compte 7 déchèteries réparties sur tout le territoire. On distingue :

- les déchèteries dites « historiques », construites il y a une vingtaine d'années, situées à Saint-Julien-les-Villas, Pont-Sainte-Marie, La Chapelle Saint-Luc et Sainte-Savine.
- La déchèterie de Saint-Lyé, plus moderne, a été inaugurée en 2017.

Ces 5 déchèteries sont gérées par l'intermédiaire d'un contrat d'exploitation.

- Les déchèteries de Bucey-en-Othe et Vauchassis sont gérées en régie.

En 2023, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée pour la sécurisation, le contrôle d'accès et la modernisation des déchèteries. Ce programme débouchera sur la réalisation de travaux importants pour les 4 déchèteries historiques.

Le réemploi

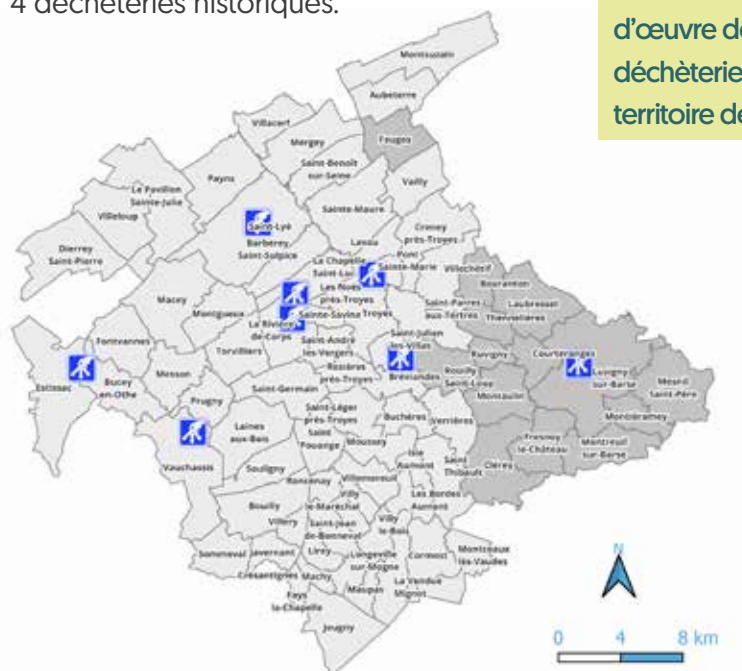
Le bilan de 2023 révèle que le partenariat établi avec le Foyer Audois/Association AURORE par le biais d'une convention, s'est maintenu tout au long de l'année écoulée.

Les conteneurs spécifiquement dédiés au réemploi des 5 déchèteries gérées sous contrat d'exploitation, ont été régulièrement collectés. Ils ont fait l'objet de collectes plusieurs fois par semaine, tandis que ceux des déchèteries de Bucey-en-Othe et Vauchassis ont été collectés sur demande, à raison de 6 fois pour Vauchassis et 10 fois pour Bucey-en-Othe, au cours de l'année 2023.

PERSPECTIVES 2024 :

Définition de l'Avant-projet pour le programme de sécurisation et de modernisation.

Relance de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la construction d'une nouvelle déchèterie, au sud de l'agglomération, sur le territoire de la commune de Bouilly.



PERSPECTIVES 2024 :

- Renforcement du lien avec le Foyer Aubois en lien avec le PLPDMA afin d'évaluer quantitativement le gisement d'objets « détournés » des filières de collecte et traitement des déchets,
- Mise en place une évaluation ou comptabilisation des objets mis au réemploi dans le cadre des nouvelles filières,
- Responsabilité Élargie des Producteurs REP, produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB),
- Élargissement à d'autres partenaires.



Les nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs)

De nouveaux secteurs des filières REP ont émergé avec l'introduction de nouvelles catégories de produits et des ajustements dans les processus de collecte et de traitement. Voici un aperçu :

Pour les Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) :

- Éco-organisme : ECOLOGIC
- Opérateur local : PAPREC
- Démarrage des collectes à compter de mi-janvier 2023.

Pour les Articles de Sport et Loisirs (ASL) :

- Éco-organisme : ECOLOGIC
- Opérateur local : PAPREC
- Démarrage des collectes à compter de mi-janvier 2023.

Pour les Articles de Bricolage et Jardinage (ABJ) Jouets :

- Éco-organisme : Ecomaison
- La méthode de collecte des ABJ et jouets varie selon leur taille : >80cm pour les « gros » et <80cm pour les « petits ». Il est donc nécessaire de trier et ranger ces flux en conséquence.
- Démarrage des collectes à compter du mois d'avril 2023, pour les « gros » ABJ et jouets. Les articles sont collectés en mélange avec le mobilier, par l'opérateur local : SUEZ.
- Démarrage des collectes à compter du mois de septembre 2023, pour les « petits » ABJ et jouets par l'opérateur local : PAPREC.

Pour les Huiles de vidange :

- Création de l'éco-organisme CYCLEVIA, pour la collecte et le traitement des huiles de vidange sans frais à partir du mois d'avril 2023.

Répartition des titulaires des contrats de collecte et de traitement par flux



Exploitation des déchèteries
OURRY



Tout-venant collecte
COVED-PAPREC



Tout-venant traitement
SUEZ



Déchets Verts
AGRICOMPOST 10



Gravats
COVED-PAPREC



Cartons
COVED-PAPREC



Bois
COVED-PAPREC



Déchets Dangereux
RECYDIS



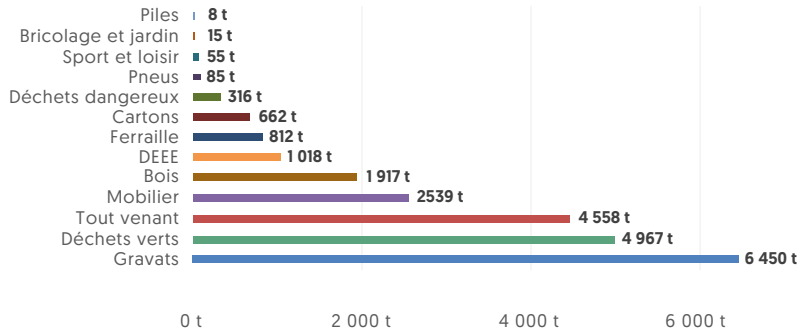
Métaux
BRUHAT

Chiffres clés des déchèteries (Seine-Barse inclus)

Total tonnages collectés	Ratio habitant en kg/hab	Moyenne nationale ¹
23 303 tonnes	133 kg/hab	131 kg/hab

¹Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets – Synthèse, Edition 2020

Évolution des différents flux en déchèterie



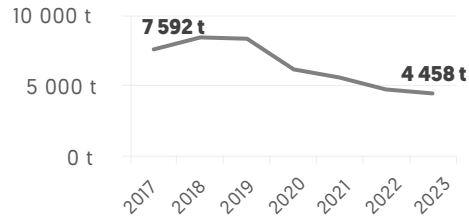
En 2023, avec 4 967 tonnes, le flux de déchets verts devient le deuxième flux collecté en déchèterie, devant le flux de tout venant qui était jusqu'alors le principal flux derrière les gravats. Ces chiffres démontrent le lien entre les conditions météorologiques (2023 a été une année propice à la pousse des végétaux) et la production de déchets verts. Ils démontrent aussi que la mise en place de nouvelles filières permet de réduire les tonnages de tout venant.



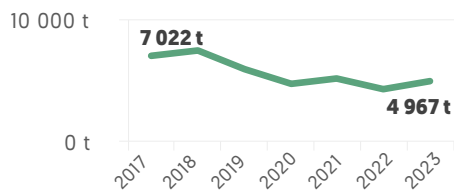
Gravats



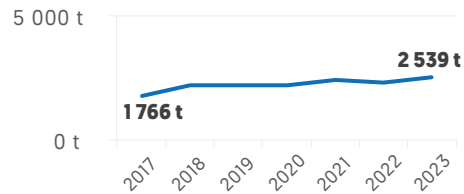
Tout venant



Déchets verts



Mobilier



Bois



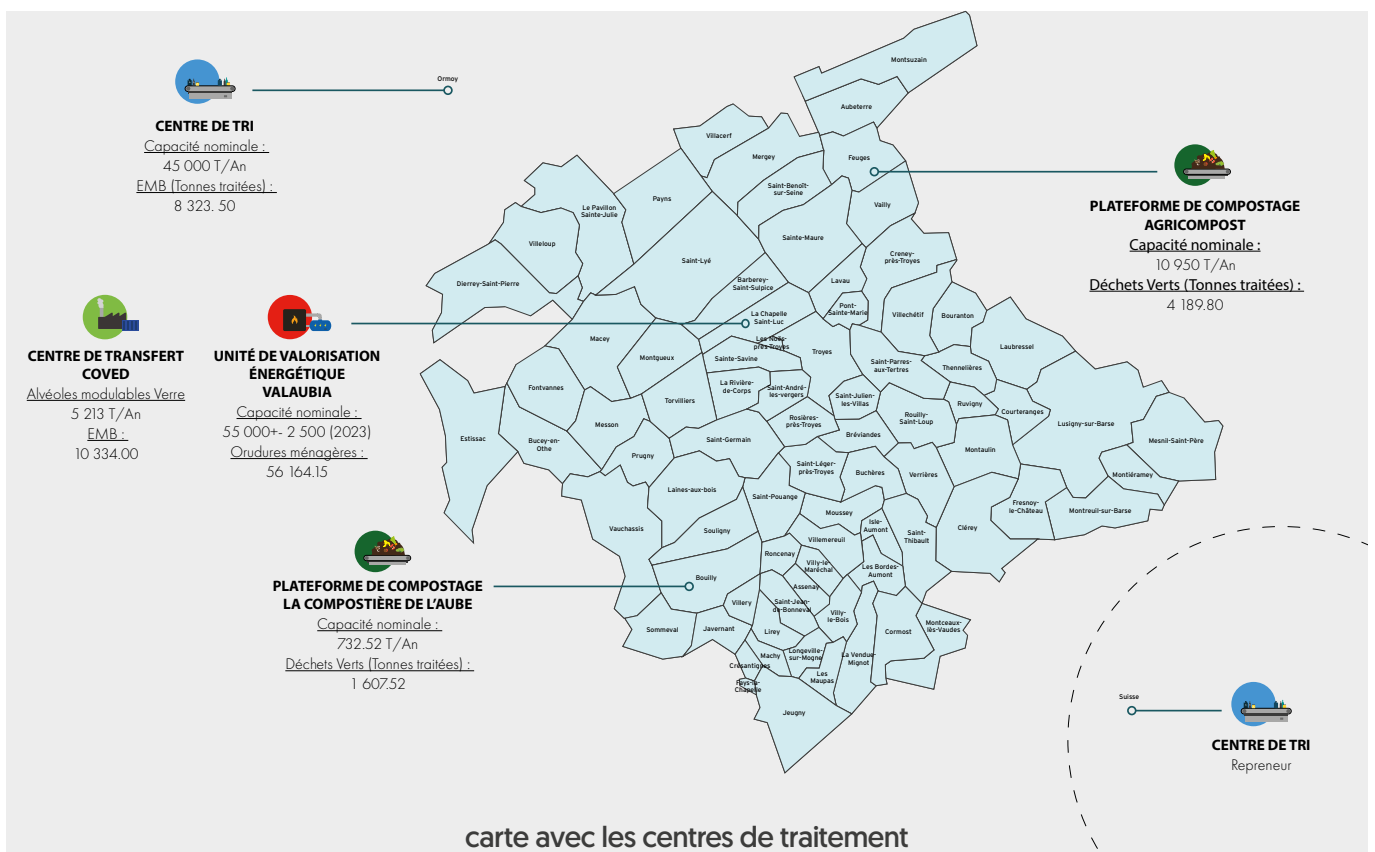
Métaux - ferraille



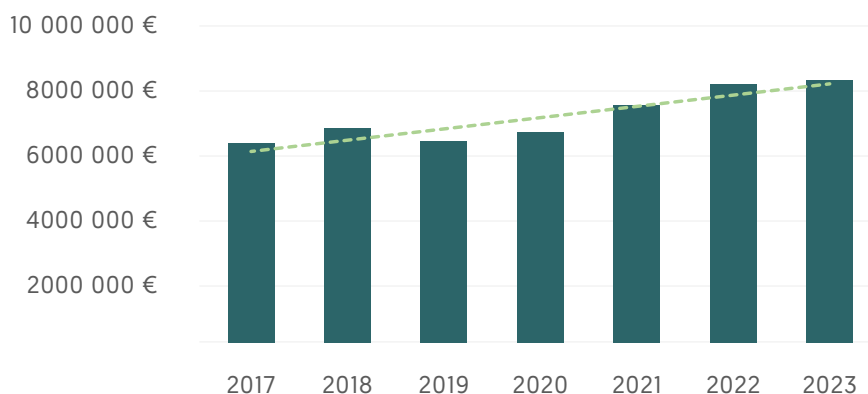
Traitement des déchets

La gestion des déchets ménagers et assimilés comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, la collecte des déchets ménagers et la gestion des déchèteries sont assurées par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, le traitement est assuré par le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA). La notion de traitement des déchets vise à mettre en œuvre la meilleure valorisation possible des déchets : le tri, le recyclage, le compostage, la valorisation énergétique et en dernier lieu l'enfouissement.

L'intégralité des ordures ménagères résiduelles collectées sur le territoire de Troyes Champagne Métropole sont envoyées à l'Unité de Valorisation Énergétique située à La Chapelle Saint-Luc [hors arrêts techniques]. Cette installation industrielle est gérée par Délégation de Service Public par Valaubia [Véolia]. L'équipement, mis en service en 2021, permet la production d'électricité et de chaleur. L'électricité sert à l'autoconsommation de l'UVE et le « surplus » est renvoyé sur le réseau. La production de chaleur est distribuée aux gros industriels de la zone d'activités ainsi que sur le réseau de chaleur urbain de La Chapelle Saint-Luc/Les Noës-près-Troyes. Cela permet de chauffer l'équivalent de 3 500 logements et des établissements recevant du public (écoles, collèges, équipement municipaux).



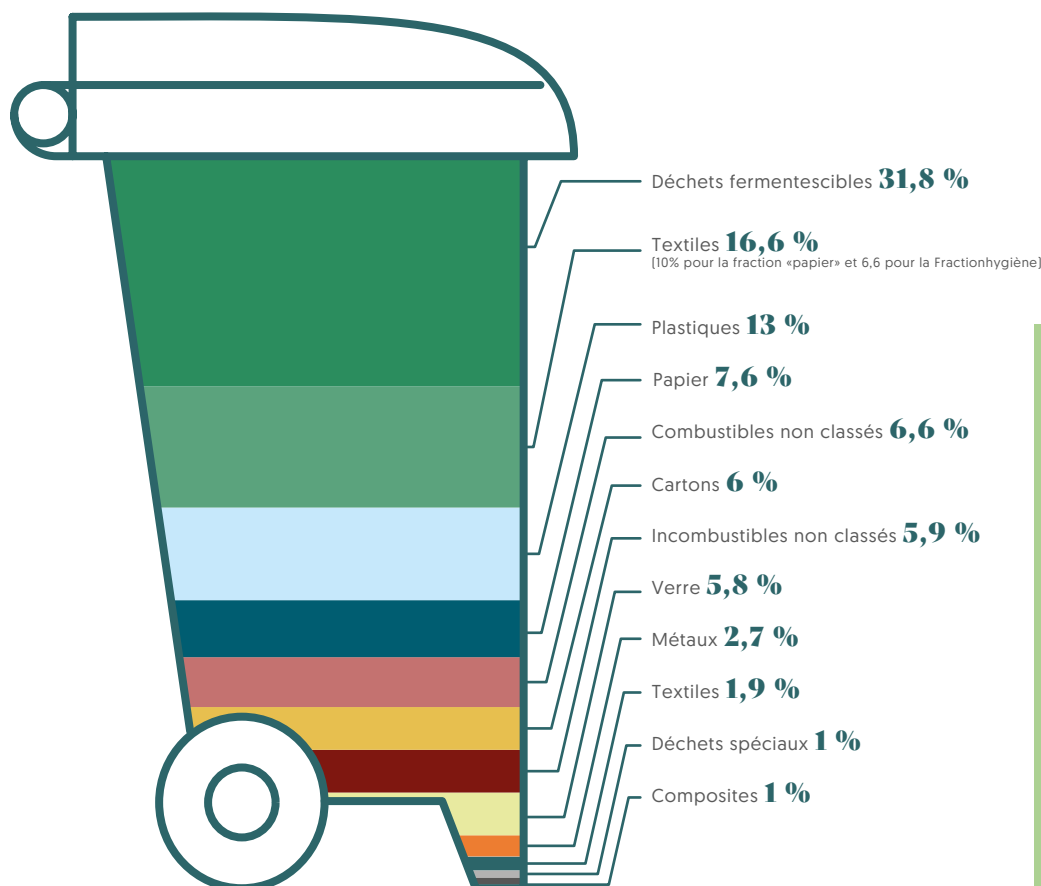
Évolution des dépenses de traitement



L'évolution importante des dépenses de traitement depuis 2017 a contribué à la hausse globale des coûts du service public d'élimination des déchets.

Résultats des caractérisations des ordures ménagères 2023

En 2023, le SDEDA a lancé une campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles. Ces actions sont essentielles pour connaître de quoi sont composés les déchets produits et envisager les actions de prévention à mettre en place. 29 échantillons, pour un total de 15 tonnes, ont été prélevés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole pour être analysés.



Les trois principales catégories représentent à elles seules **61,4%** de la composition moyenne. Cela représente en ratio **149,4 kg/hab./an** soit :

- 77,3 kg/hab./an de déchets fermentescibles, dont 30,8 kg/hab./an de gaspillage alimentaire ;
- 40,5 kg/hab./an de textiles sanitaires ;
- 31,6 kg/hab./an de plastiques.

Bilan financier

Les données financières présentées dans la partie ci-après sont issues de la matrice des coûts établie selon la méthode « ComptaCoût® ». Il s'agit d'une matrice de comptabilité analytique initiée par l'ADEME. Elle permet de créer un référentiel précis et comparable d'une année sur l'autre. Cette méthode permet d'obtenir des indicateurs de comparaison inter-collectivités fiables publiés sur SINOE Déchets.

Budget et financement

Le coût du service public

Dépenses		Recettes	
Charges de structures*	1 711 019,95 €	Rachat matières et soutiens en collecte	1 736 553,98 €
Collecte*	9 405 494,18 €	Rachat matières en déchèteries	368 354,47 €
Traitement*	7 822 354,44 €	Redevance spéciale et facturation à l'utilisateur	1 556 109,76 €
Déchèterie*	3 088 694,35 €	TEOM	23 030 112,00 €
TVA	1 492 468,45 €	Autres produits et prestations à des tiers	68 199,01 €
Total dépenses	23 520 468,45 €	Total recettes	26 759 329,22 €

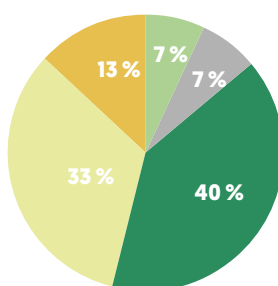
*= € HT

Balance = 3 239 297,85 €

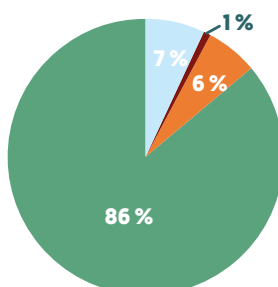
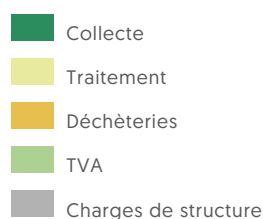
Répartition des dépenses / recettes

La collecte et le traitement des déchets représentent la majorité des dépenses avec respectivement 40 et 33 % des dépenses, contre 13 % pour les déchèteries, 7 % pour les charges de structure et 7 % de TVA.

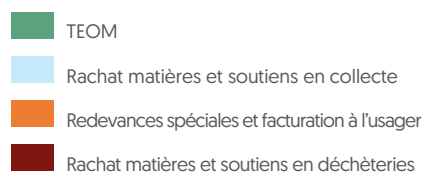
Les recettes proviennent principalement de la fiscalité [92 %, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et Redevance Spéciale pour les producteurs « non-ménages »]. La vente des matières issues du tri des déchets et des soutiens représentent 7 % des recettes.



Dépenses 2023



Recettes 2023



Dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Les recettes et les dépenses de la compétence « Gestion et prévention des déchets » sont affectées à un budget annexe. En 2023, le compte administratif (données provisoires) retrace 443 144 € de dépenses sur la section d'investissement et 23 833 963,87 € pour la section de fonctionnement.

Parmi les principaux investissements de 2023 on distingue :

- **Prévention** : un véhicule léger (22 k€), les composteurs collectifs et individuels (66 k€)
- **Pré-collecte** : charriot élévateur électrique (25 k€), bornes d'apport volontaires (36 k€) deux camions avec hayon (100 k€) et les bacs de collecte (163 k€).
- **Collecte** : caisson « ampliroll » (6 k€)
- **Déchèterie** : conteneur de stockage (12 k€)



Principales prestations rémunérées à des entreprises

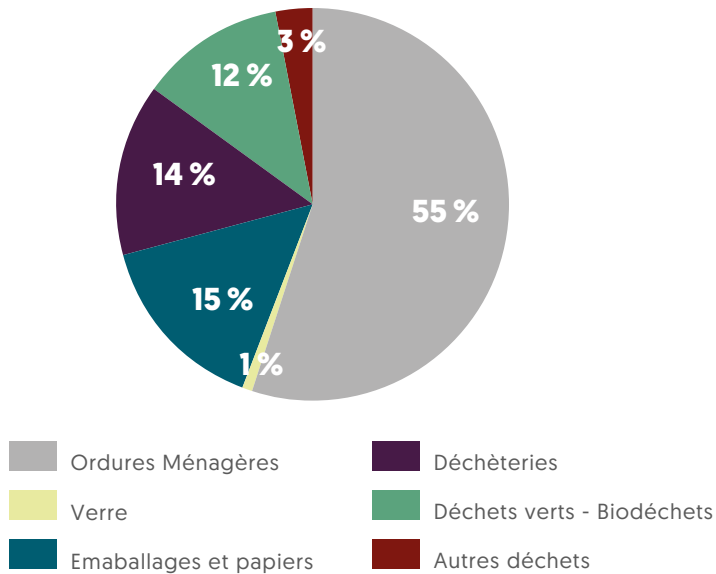
Prestataire	Dépenses € HT	Activité
COVED	3 576 307 €	Collecte multiflux et Déchèteries multiflux
OURRY	912 566 €	Déchèteries multiflux
SEPUR	857 239 €	Collecte multiflux
HIPPO ECOLOSERVICES	798 681 €	Collecte TRI
SUEZ RV NORD EST	677 470 €	Collecte encombrants, Déchèteries tout venant
FAUN ENVIRONNEMENT	473 611 €	Location BOM de collecte
UGAP	229 172 €	Fourniture de carburant
AGRI COMPOST 10 SARL	202 669 €	Déchèteries traitement déchets verts
SSV ENVIRONNEMENT	174 662 €	Location grues de collecte
PTL PLASTIQUES ET TISSAGES DE LU	167 610 €	Sacs de tri

Décomposition des coûts

Coût aidé total du service public

En 2023, le coût aidé du service public de prévention et de gestion de déchets s'élève à 19 854 455 € HT.

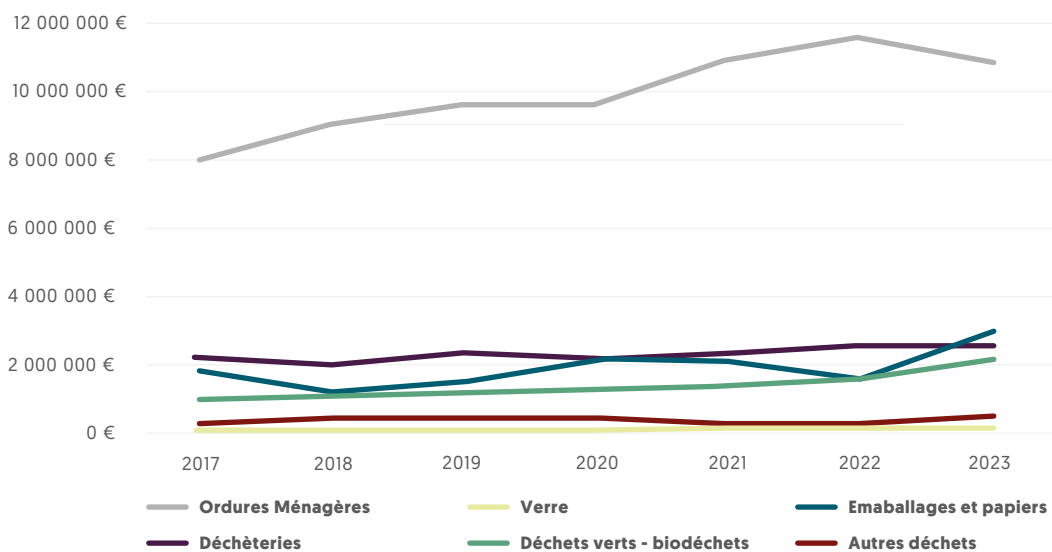
Part relative du coût aidé par flux de déchets



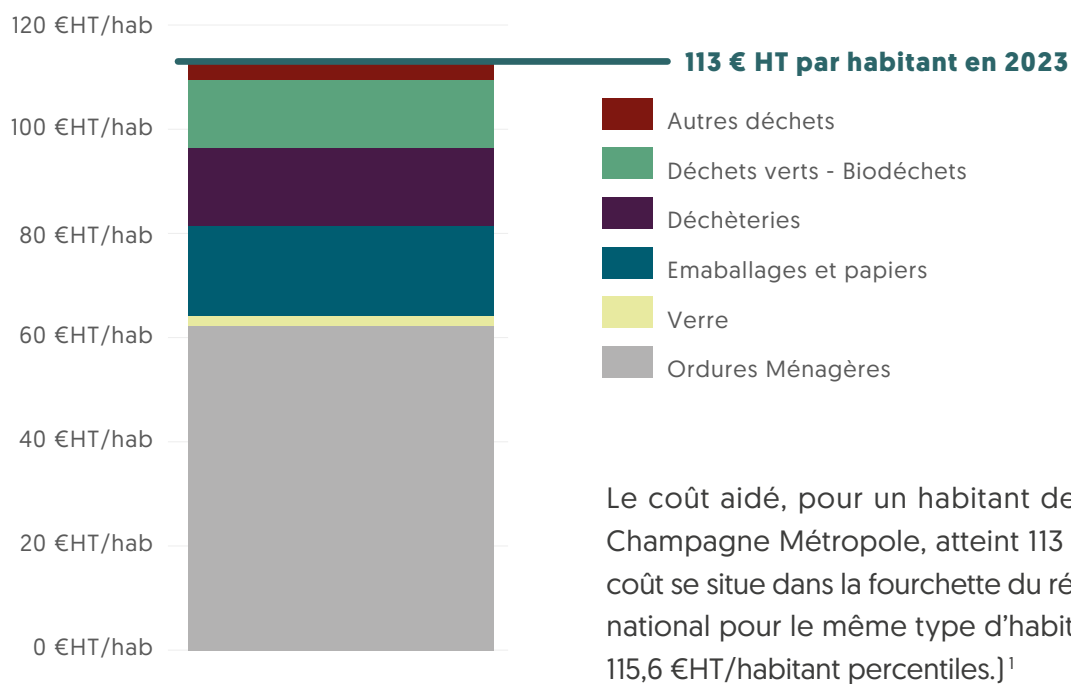
Le coût aidé : c'est une notion commune dans l'évaluation et la comparaison des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets. Il représente l'ensemble des charges (structure, communication, prévention, collecte, traitement, déchèteries, ...) qui affectent le service, déduction faite des produits perçus (vente de matériaux, d'énergie, soutiens des sociétés agréées, aides diverses).

	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Déchets verts	Autres déchets	Total
Coût aidé en € HT	10 899 416 €	284 876 €	3 067 249 €	2 674 467 €	2 286 913 €	641 535 €	19 854 455 €

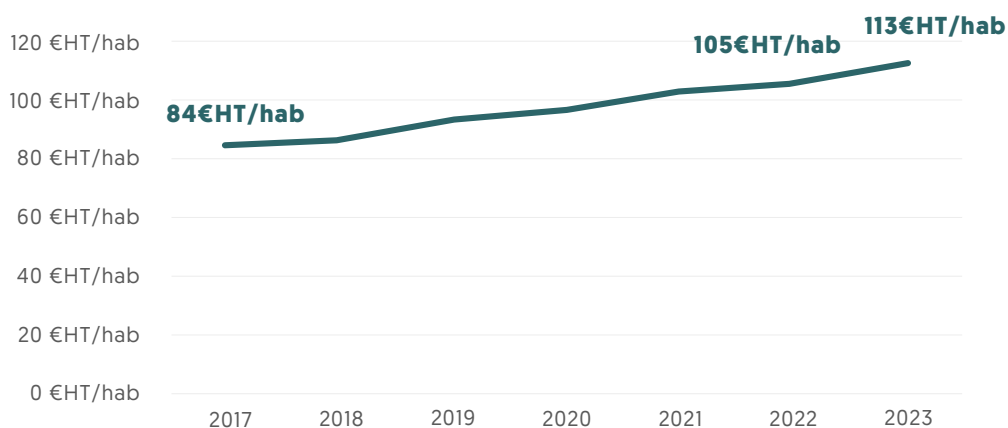
Évolution du coût aidé par flux



Coût aidé pour un habitant

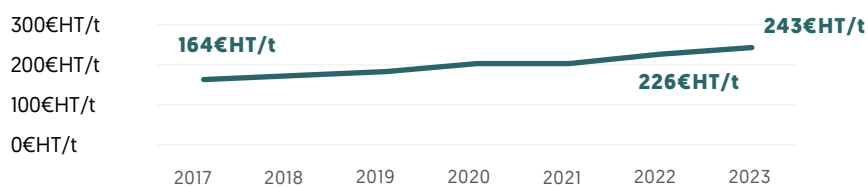


Évolution des coûts aidés de la collecte et du traitement des déchets en €HT/hab



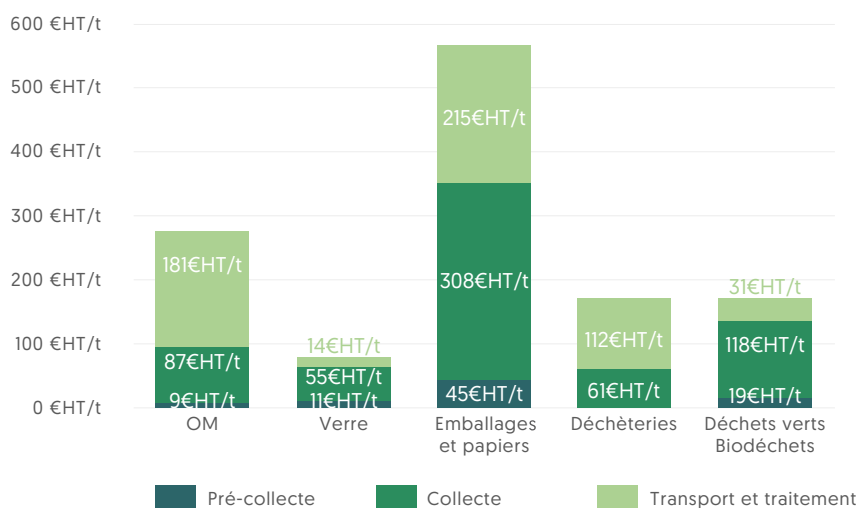
¹80 % des collectivités se situent dans cette fourchette - Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets – Synthèse, Edition 2020

Évolution des coûts des différents flux ramenés à la tonne (coût aidé HT / t)



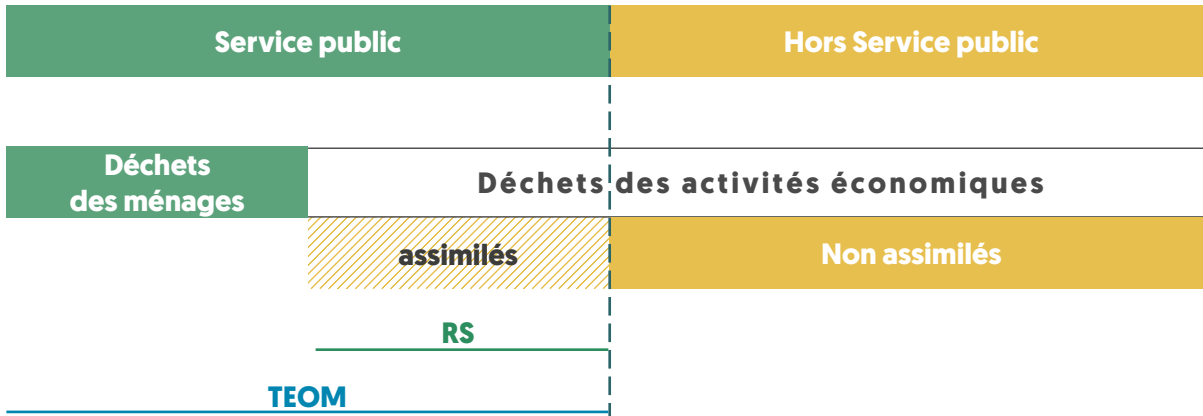
	Ordures ménagères	Verre	Emballages et papiers	Déchèteries	Déchets verts	Total
Coût aidé en €HT/t arrondi	283 €HT/t	55 €HT/t	416 €HT/t	159 €HT/t	187 €HT/t	243 €HT/t

Répartition des charges par flux et par étape technique (€HT/t)



S

Redevance Spéciale pour les déchets assimilés



Les déchets des activités économiques (DAE) sont par définition exclus du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Les DAE regroupent tout déchet, « dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage » [article R. 541-8 du code de l'environnement].

Ils proviennent donc des entreprises industrielles, des artisans, commerçants, écoles, associations, services publics et les services tertiaires. Ces déchets ne relèvent pas du service public de gestion des déchets.

Toutefois, certains producteurs au regard de la nature et de la quantité des déchets qu'ils produisent sont considérés comme des producteurs de déchets ménagers assimilés. Ils rentrent dans le champ d'application de la Redevance Spéciale (RS).

La Redevance Spéciale est mise en place sur le territoire de l'agglomération depuis 2012. Elle s'applique aux « gros producteurs » de déchets ménagers et

assimilés. Le seuil d'assujettissement est fixé à 1 100L hebdomadaire. Le volume de déchets ménagers assimilés collecté, hebdomadairement au-dessus de ce seuil, est ainsi facturé à l'utilisateur. Le tarif 2023 a été fixé à 0.053 €/L. La facturation est éditée semestriellement. En 2023, 152 redevables sont assujettis à la Redevance Spéciale, pour un montant total de 1,348 M€.

Accompagnement des professionnels

Troyes Champagne Métropole participe, en tant que membre fondateur, aux travaux de l'association Aube DAEV (Déchet d'Activité Economique Valorisés). Cette association rassemble les acteurs économiques du territoire et a pour objet de développer une ingénierie dédiée à la préfiguration d'une gestion territoriale durable des Déchets d'Activités Economiques.

Glossaire

AV : désigne la collecte en Apport Volontaire.

BAV : Borne d'Apport Volontaire.

C1 : Nombre de collectes par semaine. C1 :

- une collecte par semaine, C2 : 2 collectes par semaine, C0,5 : une collecte tous les quinze jours.

Coût aidé : Coût complet déduction faites des produits perçus (soutiens et rachat des matières).

Coût complet : totalité des charges de collecte et de traitement des déchets hors TVA.

DAE : Déchets d'Activité Economiques.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés.

DV : Déchets Verts.

ECT : Extension de Consigne de Tri. Tri étendu à tous les emballages.

EMR : Emballages Ménagers Recyclables.

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale.

ETP : Equivalent Temps Plein.

OM / OMr : Ordures Ménagères résiduelles.

PAP : désigne la collecte en porte-à-porte.

PAV : Point d'Apport Volontaire, souvent constitué de plusieurs BAV.

Pré-collecte : désigne le matériel servant à présenter les déchets à la collecte (sac, bac, BAV...).

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, appelée en même temps que la taxe foncière.

TRI : terme utilisé pour désigner les Emballages Ménagers Recyclables.

RS : Redevance Spéciale, permet de facturer le service supplémentaire utilisé par les "gros producteurs" (plus de 1 100 L d'OM par semaine).

SDEDA : Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube.

SIEDMTO : Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient.

UVE : Unité de Valorisation Énergétique.



Le service public de gestion des déchets en quelques chiffres

Par flux

[collecte et déchèteries hors gravats]

81 700 t

de déchets collectés en 2023

243 €HT dépensés par tonne

457 kg

de déchets collectés par habitant en 2023

113 €HT

par habitant en 2023

pour 457kg soit 25 centimes €/kg

121 586

Nombre de bacs

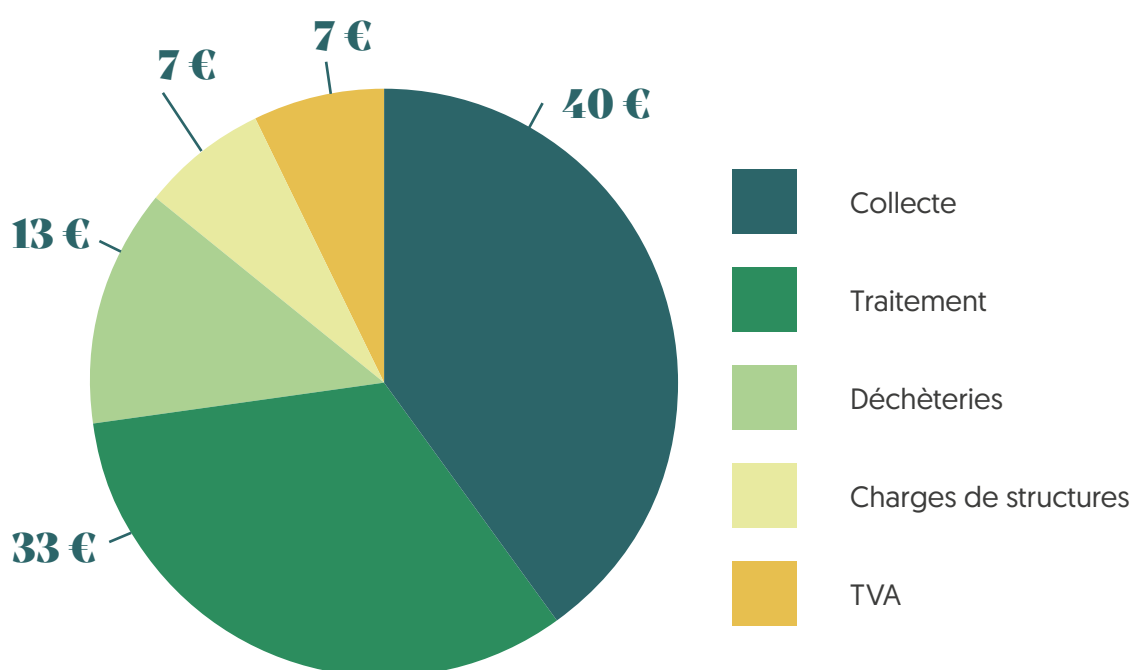
1 261

BAV sur le territoire TCM

2 363 000

sacs de tri distribués

Pour 100 € dépensés





TROYES
CHAMPAGNE
MÉTROPOLE

Service Collecte et Prévention des déchets
Troyes Champagne Métropole

1 Place Robert Galley - 10 000 Troyes
03 25 45 27 30
collectedejets@troyes-cm.fr